

Vos démarches

- ⇒ **Par Internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
0 810 012 010 * - courriel : cps.strasbourg@dgfip.finances.gouv.fr
- courriel : centre prélèvement service CS 60034 67085 STRASBOURG CEDEX

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :
SIP DIJON SUD
25 RUE DE LA BOUDRONNEE CS 61429 21014 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 28 68 81 Courriel : sip.dijon-sud@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique « Nous contacter »
- sur le montant de votre impôt :
CDIF DIJON SECT.
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 28 65 66 Courriel : cdif.dijon@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique « Nous contacter »

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 210 COTE D'OR

Commune : 231 B DIJON

		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2014	27,75 %	%	0,603 %	21,00 %	0,336 %	6,37 %	%	
	Taux 2015	27,89 %	%	0,606 %	21,00 %	0,346 %	6,40 %	%	
	Adresse	7 PL ROGER SALENGRO							
	Base	862		862	862	862	862		484
	Cotisation	240		5	181	3	55		
	Adresse								
	Base								
Cotisation									
Cotisations	2014	237		5	179	3	54		
	2015	240		5	181	3	55		
Variation en % ⑧	+1,27 %	%	0 %	+1,12 %	0 %	+1,85 %	%		
		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations								
	2014								
	2015								
Variation en % ⑧	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs				Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base «État»									
Base «Collectivité»									
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦			17
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑨			
						Dégrèvement JA « Etat » ⑩			
						Dégrèvements JA « collectivités » ⑩			
Références administratives : 210 52 023 012 231 B A P						Montant de votre impôt :			501

